



## COMITÉ TECHNIQUE DU 3 DÉCEMBRE 2019 COMPTE RENDU

### ORDRE DU JOUR / SUIVI DE CT

La FSU intervient d'emblée sur plusieurs points qui concernent l'ordre du jour :

- Nous avons demandé un vote et un passage au CT de la **circulaire de cadrage sur le calendrier scolaire**. Une fois de plus, l'Agence comptait diffuser et utiliser cette circulaire sans passage par l'instance centrale qu'est le CT. La réponse écrite de l'AEFE affirmait que le calendrier scolaire ne fait pas partie des domaines de compétence du Comité technique, l'AEFE rappelant pour l'occasion en détail les questions relevant du CT, au premier rang desquelles... celles liées à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services... Il faut en déduire que, pour l'Agence, le calendrier scolaire n'a rien à voir avec l'organisation et le fonctionnement des établissements ! Après un débat surréaliste où l'Agence invoque notamment une jurisprudence sur un autre sujet, **la FSU a gain de cause et la circulaire sera bien mise à l'ordre du jour du prochain CT.**

- Comme au Conseil d'administration, la FSU est revenue sur le **point d'organisation de l'Agence**, notamment pour la question du **secteur Asie**, récemment découpé en deux parties, sans aucune concertation. Cette intervention nous permet de rappeler notre positionnement sur le fond et la forme. Pour nous, ces modifications relèvent bien du Comité technique. L'Agence en convient.

La FSU rappelle que, contrairement à ce qui a été répondu au Conseil d'administration (*voir notre compte rendu*), elles relèvent bien entendu aussi du Conseil d'administration, ne serait-ce que pour la partie budgétaire (ces mesures ont un coût !).

- La FSU demande également pourquoi la **circulaire de cadrage « formation continue »** n'est pas à l'ordre du jour, contrairement à ce qui avait été annoncé. Elle a fait l'objet de groupes de travail et concerne notamment l'ajout du **Compte personnel de formation (CPF)**. L'Agence répond qu'elle n'est pas prête et que les arbitrages sur les Instituts régionaux de formation (IRF) ne sont pas terminés. Rappelons au passage que l'inscription des IRF dans la circulaire de formation a été abordée par la FSU dès le premier groupe de travail. Nous intervenons pour dire qu'il n'est pas raisonnable de ne pas voter cette circulaire. Cela est déjà tard dans le calendrier de l'année scolaire : repousser l'étude et le vote au prochain CT (fin février) signifie que les avancées qu'elle contient (comme le CPF) ne seront ni cadrées ni appliquées dans le réseau. L'Agence maintient que la circulaire sera bien présentée au prochain CT. **Pour nous, c'est un point de plus qui montre que le doublement des effectifs est bien la toute priorité de l'Agence, et que le fonctionnement du réseau actuel en pâtit chaque jour un peu plus !**

**Le SNES-FSU demande à nouveau un point de suivi de CT concernant les indemnités : CPE, Psy- EN, effectif pléthorique, sujétion PEPS. Pour certaines, ces demandes remontent à plusieurs années.**

Cette fois l'Agence communique une réponse du Budget, avec un nouvel argument pour ne pas payer les personnels : compte tenu des besoins liés au doublement des effectifs dans le réseau, il ne serait pas opportun d'accéder à ces demandes ! **Le SNES-FSU revient sur cette réponse qui est, pour nous, proprement scandaleuse.**

Nous demandons ces indemnités depuis plusieurs années, cela n'a rien à voir avec le plan de doublement. Pour prendre l'exemple des Psy-EN, nous avons obtenu l'indemnité pour les CO-PSY, mais suite au changement de corps, elle leur est aujourd'hui refusée, et alors qu'il y a moins de cinq personnels concernés dans tout le réseau ! **Nous n'acceptons pas ce nouvel affront fait aux personnels.** Le Directeur précise que, dans le cadre des études indemnitaires qui seront prochainement lancées, ces points seront à nouveau étudiés.

### **Instruction générale de recrutement des résidents, IGRR.**

En octobre 2019 l'AEFE avait convié les organisations syndicales représentatives à un groupe de travail sur l'IGRR ainsi que sur la mise en place de la deuxième HSA imposable aux enseignants. La FSU avait demandé que ce deuxième point soit abandonné : pour le SNES-FSU, il n'y a aucune urgence à mettre en place cette deuxième HSA alors que les personnels (CPE, Psy-EN...) attendent depuis des années leurs indemnités statutaires. Face au refus de la DRH, la FSU avait boycotté cette réunion. Le texte soumis au Comité technique était donc le résultat de la discussion entre l'administration, l'UNSA et le SGEN-CFDT.

Après avoir rappelé le contexte, la FSU a repris tous les points qui posaient problème : quelques points de détail, mais aussi des formulations importantes tant pour les CCPL que pour les

personnels. Toutes les propositions de la FSU ont été acceptées.

Le SNES-FSU est aussi intervenu pour que l'IGRR ne soit pas annuelle. Il a été convenu qu'elle ne le serait pas, mais qu'il serait possible de la modifier annuellement en fonction de la note de service du MEN relative au détachement. Le SNES-FSU a émis le souhait que les "nouveautés" du MEN en ce domaine cessent : refus de détachement, règles des 6 ans, impossibilité d'obtenir un nouveau détachement pour les personnels en cours de contrat... Dans ce contexte et afin d'assurer les renouvellements de détachement dans le premier degré, la DRH souhaite connaître plus tôt que précédemment les renouvellements de détachement, les postes vacants et susceptibles de l'être. En janvier 2020, un guide sera envoyé au SCAC et aux établissements afin de compléter leur information. L'AEFE émet le souhait de ne pas dépasser le 31 mars pour les dernières demandes de détachements. Vote à l'unanimité.

### **Note d'information sur les spécificités liées à l'enseignement de l'EPS**

L'Agence présente la note d'information étudiée et discutée en groupe de travail avec les organisations syndicales. La FSU rappelle qu'elle est à l'origine de cette commande : de trop nombreux cas litigieux étaient survenus l'an dernier dans le réseau. La FSU avait déjà porté cette question au CHSCT. En effet, plusieurs de nos collègues avaient été inquiétés, accusés, voire suspendus pour des motifs plus que discutables : allégations d'élèves concernant des regards appuyés lors de séance d'escalade ou de

natation, contact physique lors de parades ou de correction de gestes techniques, etc. Cette note devrait servir à prévenir et à mieux gérer à l'avenir ce type de situations dans les établissements, et ainsi éviter que la moindre plainte de parents d'élèves ne prenne une ampleur disproportionnée et ait des conséquences irréparables pour nos collègues, les familles ou les élèves. A noter qu'avec cette note, l'AEFE demande aussi aux chefs d'établissements de s'assurer des compétences de leurs enseignant-e-s d'EPS en matière de secourisme et de sauvetage aquatique, compétences obligatoires pour pouvoir enseigner cette discipline.

## SITUATION GÉNÉRALE

### **A la demande du SNES-FSU, l'Agence fait un point complet sur les zones qui ont connu ou connaissent des complications :**

Le directeur rend tout d'abord hommage aux équipes de directions, enseignants et personnels de service pour leur sang-froid dans des situations complexes.

- En Bolivie la situation est difficile. Elle a pourtant été gérée, notamment les épreuves du baccalauréat et la réalisation de travail à distance. L'établissement a connu des fermetures et la situation, il a rouvert au 18.11. Le transport scolaire est assuré et seuls deux enseignants n'ont pu rejoindre le lycée. Concernant le bacc, les épreuves orales ont été perturbées (le poste a interdit le déplacement des examinateurs). Depuis le 13.11 situation calme. La situation évolue chaque jour.

- Au Chili, on note des différences entre Santiago et Concepcion. A Santiago, l'établissement a connu des fermetures dues à des problèmes de transports et de blocages. Des horaires réduits sont organisés. A Concepcion, la situation reste précaire. Les personnels sont très marqués par les événements.

Le centre-ville (où se situe l'établissement) ayant été le théâtre de violents affrontements, les familles sont inquiètes. Le lycée organise des groupes de parole. Les classes sont suspendues à la mi-journée et l'établissement a été fermé le 21.11 (grève générale). A Vina del mar, le baccalauréat s'est déroulé sans incidents.

- A Haïti. Après une semaine de fermeture, l'établissement est ouvert depuis le lundi 11.11. En accord avec la police nationale haïtienne, la sécurité a été renforcée et des mesures prises sur la communication. Des mesures de rattrapages ont été mises en place. 40% des créances sont non recouvrées à ce jour. L'échelonnement pour le paiement des écolages a été mis en place pour les familles.

- Au Liban, la situation économique se dégrade de jour en jour. Concernant les missions des personnels pour la formation continue, celles liées à la formation que l'on peut faire localement et l'homologation seront maintenues.

- En Guinée Conakry, la situation politique est tendue (élections prévues en décembre). Le taux d'absence est de 20 à 30% des élèves lors des journées de manifestation.

**Le SNES-FSU intervient sur la situation générale en mettant l'accent sur la sécurité de tous. Des questions indemnitaires individuelles seront par ailleurs évoquées avec l'Agence, celles-ci ne relevant pas du Comité technique.**

## QUESTIONS DIVERSES DU SNES-FSU

### **Avantage familial (AF)**

***Dans plusieurs pays, des collègues nous ont alertés sur le fait que l'avantage familial 2019-2020 est inférieur aux montants des frais de scolarité. Par ailleurs, les montants de l'AF publiés dans le dernier arrêté ne couvrent pas ces frais, une fois déduits les montants de CSG et CRDS. Le SNES-FSU interpelle l'AEFE sur la mise en place d'une indemnisation différentielle.***

L'AEFE répond qu'elle n'a pas compétence pour décider d'une exonération de prélèvements obligatoires, ce dont le SNES-FSU n'a jamais douté, la question n'étant pas là.

L'Agence explique que pour l'élaboration du dernier arrêté fixant les montants de l'avantage familial et des droits de première inscription, Bercy a pris en compte les montants de frais de scolarité transmis par les établissements, majorés de 6,43 % pour une prise en compte forfaitaire des coûts parascolaires des agents

et de 60€ pour les établissements hors Espace économique européen. Le SNES-FSU intervient fermement pour dénoncer ce nouveau mode de calcul inacceptable qui n'a jamais été abordé avec les représentants des personnels. Les montants ainsi calculés ne couvrent pas les frais de scolarité payés par les agents, une fois déduit la CSG et CRDS. Les différentiels peuvent s'élever à plusieurs centaines d'euros par an et par enfant. La forme est d'autant plus inacceptable que Bercy prétend améliorer la situation par une prise en charge forfaitaire des coûts parascolaires ! Concernant les prélèvements sociaux, le SNES-FSU annonce clairement que la consigne sera que les personnels paieront à hauteur de ce qu'ils perçoivent, et pas plus. Nous l'avons déjà fait par le passé et nous recommencerons !

L'Agence répond qu'une réflexion sur l'avantage familial devra s'ouvrir dans le cadre du groupe de travail prévu sur les accessoires de rémunération des personnels résidents. Pour le SNES-FSU, la vigilance s'impose évidemment, mais voilà plusieurs années que nous réclamons une mise à plat de l'avantage familial.

***Allemagne : les remboursements des hébergements, tickets de transport lors de stages en Allemagne ne sont parfois pas effectués après 6 mois. Y a-t-il un moyen d'améliorer ces délais ?***

Le SNES-FSU dénonce le fait que, lors de stages en Allemagne, les remboursements des hébergements et tickets de transport ne sont parfois pas effectués au bout de 6 mois. La réponse écrite de l'AEFE n'est pas satisfaisante, l'administration se contentant de

décrire les modalités de remboursement. Le SNES-FSU estime qu'un manque de personnel est à l'origine de ces dysfonctionnements, ainsi qu'une formation et une transmission des informations insuffisantes. La création d'un poste supplémentaire dans l'établissement mutualisateur (le lycée français de Munich) pourrait à ce titre être salutaire. Le SNES-FSU regrette qu'elle ait été repoussée de novembre 2019 à janvier 2020 et espère qu'il s'agira d'un poste pérenne (pour l'heure, le recrutement n'est prévu que sous forme d'un CDD d'un an).

***Pourquoi le lycée français de Hambourg ne devient-il pas un établissement en gestion directe (EGD) dès la rentrée de 2020, date d'ouverture du premier niveau du lycée franco-allemand ?***

L'AEFE répond qu'au 1er août 2020 le lycée français sera, sur le site actuel, scindé en deux entités juridiques : l'école primaire (premier degré) qui demeurera de la compétence du comité de gestion, et le collège-lycée (second degré) qui deviendra, côté allemand, un établissement public allemand en tant que

nouveau Lycée franco-allemand. Ecole primaire et collège-lycée resteront sous le même toit durant encore trois années avant le déménagement du LFA dans un autre quartier de Hambourg.

Durant cette période de transition, le collège-lycée restera un établissement conventionné, avant de devenir un EGD dès que le déménagement aura été effectué. Cet établissement sera alors distinct de l'école primaire. Il ne peut pas y avoir dans les mêmes locaux deux établissements sous statuts différents.

***Dans les lycées français de Barcelone et de Valence, le budget de l'établissement a été présenté sans qu'un vote pour avis au Conseil d'établissement ait été demandé. L'Agence entend-elle faire appliquer la circulaire 1566 dans ces établissements ?***

***Si oui, comment ?***

L'Agence répond que des documents ont bien été présentés en Conseil d'établissement (CE), mais qu'il a été rappelé aux établissements que le vote devait être formalisé. Elle précise également que les deux chefs d'établissement concernés ont respecté la demande des services centraux de ne présenter au vote que des projets de budget déjà validés par l'Agence. Or, les services centraux, en raison de vacances de postes, n'ont pas pu se prononcer avant la tenue de ces CE.

Le SNES-FSU insiste sur l'importance de soumettre le budget au vote pour avis du CE. Il remarque qu'il aurait été plus simple de demander aux chefs d'établissements d'adapter leurs dates de CE aux contraintes de l'Agence afin d'être en mesure de présenter un budget abouti.

***Complément du SNES / SNEP-FSU concernant la situation à Barcelone***

Le SGEN-CFDT a posé une question concernant "l'émergence d'un nouveau statut des personnels : celui d'auto-entrepreneur" à Barcelone. La FSU est intervenue pour dire que la situation dans cet établissement n'est pas acceptable. Il ne s'agit en effet visiblement pas d'un cas isolé d'emploi de travailleur-s indépendant-e-s, mais d'une pratique plus répandue. On dénombrerait en effet plusieurs cas : certains seraient employés par l'établissement depuis plusieurs années (psychologue, enseignant d'anglais, intervenant en EPS...). La FSU a rappelé que la situation d'auto-entrepreneur ne correspond pas aux possibilités envisagées dans le guide de gestion des personnels de droit local où seule est prévue la situation contractuelle entre un salarié et l'employeur (CDD, CDI). Nous rappelons aussi que cet établissement est un établissement en gestion directe qui doit appliquer les textes de l'AEFE. Le secteur géographique annonce qu'il interviendra directement auprès du proviseur. Pour conclure les discussions, le Secrétaire Général de l'Agence confirme sans ambiguïté que ces pratiques ne doivent pas avoir cours dans les établissements de l'AEFE.

***Pédagogie/réforme du baccalauréat et mise en place des E3C (épreuves communes de contrôle continu). Où en sommes-nous de la mise en place de l'organisation, de la gestion des élèves par « Cyclades » et de la dématérialisation des copies par « Santorin » ?***

Le SNES-FSU s'inquiète des modalités de la mise en place à compter de janvier 2020 des épreuves communes de contrôle continu pour les élèves de 1ère.

L'AEFE reconnaît que des « interrogations » demeurent concernant les modalités d'accès aux outils (BNS : banque nationale de sujets ; logiciels Cyclades, Santorin, Imagin) ou la formation des utilisateurs. On constate des problèmes d'interopérabilité entre les Systèmes d'Information du MENJ et ceux de l'AEFE. Des solutions alternatives sont envisagées, en lien avec les académies, afin de permettre des accès établissements aux outils par login/mdp, et des temps de formation inspirés des formations mises en place sur le territoire national. Quant aux modalités pratiques de passation et correction des épreuves, l'AEFE, sous réserve des difficultés qui se feraient jour dans les semaines à venir, prévoit bien de dématérialiser la correction des copies d'E3C dans l'ensemble des zones du réseau.

Le SNES-FSU rappelle que des investissements importants ont été faits lors de la mise en place de la dématérialisation du baccalauréat ; nous espérons que ces investissements ne seront pas perdus pour des raisons d'incompatibilité des systèmes de dématérialisation. L'Agence nous certifie que non. Elle s'engage d'ailleurs dans la dématérialisation du DNB.

Le SNES-FSU souligne que l'absence d'identifiant national étudiant (INE) pose toujours un problème. Selon l'AEFE, l'INE fonctionnera pour les élèves de 1ère et terminale. Une rencontre a eu lieu avec le DGESCO afin d'étendre l'INE à nos élèves à partir de la classe de 3ème.

Le SNES-FSU pose aussi le problème de l'importance du nombre de candidats libres qui peuvent être très nombreux dans certains pays. Nous souhaitons des directives claires : nos collègues dans ne pourront pas absorber cette masse de travail supplémentaire. Les académies partenaires doivent être mises à contribution. De plus dans ce cas, il ne faudrait pas qu'il leur soit répondu que cela fait partie du contrôle continu. En l'absence de directive, le SNES-FSU a clairement expliqué que nous rappellerions aux correcteurs que les candidats libres ne rentrent pas dans le cadre du contrôle continu, et qu'il y a des obligations réglementaires de service et un temps de travail à respecter. L'Agence répond que cette question a été posée au MEN.



---

**Patrick SOLDAT,**  
**Secrétaire national chargé des questions**  
**hors de France et des COM,**  
**Annie DELPORTE, Anthony DELTOUR, Sébastien ILLIANO,**  
**Hamid LAAROSSI, Jérôme NASSOY, Laurent PICARD,**  
**Jean-Baptiste RIBET, Sébastien VILLE.**

---